

Budget primitif  
exercice 1965

Le Conseil vote le budget primitif 1965 qui laisse apparaitre un excédent global de clôture de 78.505. Le nombre de centimes est le même que pour 1964. La balance générale s'établit ainsi :

DÉPENSES RÉELLES = 183.749,86

Dépenses ordinaires totales = 171.267,86

Prélèvement pour dép. extraordin. = 18.662,70

Dépenses ordinaires réelles = 152.605,16

Dépenses extraordinaires = 31.144,70

RECETTES RÉELLES = 183.827,91

Recettes extraordinaires totales = 31.144,70

Prélèvement sur recettes ordin. = 18.662,70

Recettes extraord. réelles = 12.482,00

Recettes ordinaires = 171.345,91

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE = 78.505

Approuvé  
par le 17 Mars 1965  
Le S.P. chargé de l'exécution,  
M. BOUTOT.